Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260409-2026_019-DE

Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026

DÉLIBERATION

CM 2026-019 Constitution des commissions municipales

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 9 avril, à 19 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Sylvie DANIEL, 1re adjointe ; Olivier YVEN, 2e adjoint ; Marion FAIVRE, 3e adjointe ; Gilbert QUENTEL, 4e adjoint ; Isabelle NEDELEC, 5e adjoint ; Mickaël PLUSQUELLEC, 6e adjoint ; Bénédicte ROLLET, 7e adjointe ; David THOMAS, 8e adjoint.

Mmes et MM. Serge GUENNEGUES ; Claudie FERELLOC ; Nathalie PONCEL ; Jean-Jacques CADALEN ; Luc MOUSTER ; Loïc FORGEAIS ; Stéphanie BLANCHARD ; Laurent KERANGUEVEN ; Dorothée GUILLOU ; Timothée PAPIN ; Gwénaël KERJEAN ; Patrick COADOU ; Adeline SEYLER ; Aurore COURTES ; Bernard BOLLORE ; Véronique GUITTARD ; Anne-Sophie MORVAN ; Arthur LASNE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint.

ABSENTS EXCUSÉS :
Emmanuelle LIBERT qui a donné procuration de vote à Olivier YVEN
Marion BALLANGER, qui a donné procuration de vote à Isabelle NEDELEC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Serge GUENNEGUES

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 30 mars 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice..... 29
Présents..... 27
Votants..... 29

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260409-2026_019-DE

CM 2026-019 Constitution des commissions municipales

Monsieur le maire donne lecture de la délibération :

En vertu de l'article L.2121-22 du code Général des Collectivités Territoriales le Conseil municipal peut former les commissions appelées à étudier les dossiers soumis au Conseil municipal.

En vertu de ce même code, ces commissions respectent le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de cette assemblée.

Le maire est président de droit de ces commissions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **valide le tableau des commissions tel que présenté ci-dessous :**

	Affaires Générales - Finances – RH - Développement économique	Urbanisme – Travaux - Cadre de vie - Développement durable	Culture – Sport - Vie associative - Communication	Solidarités – Affaires scolaires – Jeunesse – Bien vieillir
Adjoints responsables et délégations	**Olivier YVEN** **2e adjoint** **Gilbert QUINTEL** **4e adjoint**	**Sylvie DANIEL** **1re adjointe**	**David THOMAS** **8e adjoint** **Mickaël PLUSQUELLEC 6e adjoint**	**Marion FAIVRE** **3e adjointe** **Isabelle NEDELEC** **5e adjointe** **Bénédicte ROLLET** **7e adjointe**
Conseillers délégués	Marion BALLANGER	Jean-Jacques CADALEN	Luc MOUSTER Emmanuelle LIBERT	
Conseillers de la majorité	Loïc FORGEAIS Laurent KERANGUEVEN	Nathalie PONCEL Stéphanie BLANCHARD Claudie FERELLOC	Timothée PAPIN	Dorothée GUILLOU Serge GUENNEGUES
Conseillers « Ensemble pour Guilers »	Gwenaël KERJEAN	Patrick COADOU	Adeline SEYLER	Aurore COURTES
Conseillers « Guilers une énergie nouvelle »	Bernard BOLLORÉ	Anne-Sophie MORVAN	Arthur LASNE	Véronique GUITTARD

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE

Le secrétaire de séance,
Serge GUENNEGUES

MAIRIE DE GUILERS 29820 FINISTÈRE